

# La contractualisation en droit public

Édité par  
Véronique Boillet, Anne-Christine Favre,  
Thierry Largey et Vincent Martenet

# Table des matières

Sommaire .....	5
----------------	---

ANNE-CHRISTINE FAVRE

<b>La contractualisation en droit public .....</b>	<b>7</b>
--	----------

I. Introduction .....	7
-----------------------	---

II. L'institution du contrat de droit public .....	8
--	---

A. Sources et caractéristiques juridiques .....	8
---	---

B. Liberté contractuelle et position particulière de la personne publique .....	9
--	---

III. Le régime du contrat .....	11
---------------------------------	----

IV. La diversification de l'objet du contrat .....	14
--	----

A. Les domaines approchés .....	14
---------------------------------	----

B. D'autres domaines de la contractualisation en droit public .....	15
--	----

Bibliographie .....	17
---------------------	----

THIERRY TANQUEREL

<b>Au-delà des apparences : le contrat de droit public est-il vraiment bilatéral ? .....</b>	<b>19</b>
--	-----------

I. Introduction .....	19
-----------------------	----

II. Le contrat de droit public dans son contexte .....	21
--	----

A. La bilatéralité par définition .....	21
---	----

B. Véritables contrats et pseudo-contrats .....	22
---	----

C. La position particulière de l'Etat .....	24
---	----

1. L'Etat a des contraintes particulières .....	24
---	----

2. L'Etat a des pouvoirs particuliers .....	25
---	----

3. L'Etat a un poids particulier .....	25
--	----

III. Les promesses contractuelles .....	26
A. Introduction .....	26
B. Les promesses du contrat .....	26
1. La normativité spécifique du contrat .....	26
2. Pacta sunt servanda .....	27
C. Les promesses de la contractualisation .....	29
1. La souplesse négociée .....	29
2. La sécurité du droit .....	29
IV. Le retour du refoulé: l'action unilatérale de l'Etat dans le contrat de droit public .....	31
A. Lors de la conclusion du contrat .....	31
1. Le contrat non négocié .....	31
2. L'acte détachable .....	32
B. Dans le contenu du contrat .....	33
1. Les clauses de réserves unilatérales .....	33
2. Le fait du Prince .....	33
3. La remise en cause de pacta sunt servanda .....	35
a. Dans la législation sur les subventions .....	35
b. Un exemple genevois extrême .....	37
C. Dans l'exécution du contrat .....	38
1. La décision en vue d'exécution .....	38
2. Le retour de la décision en cas de conflit .....	39
V. Conclusion .....	40
Bibliographie .....	42

DAVID RENDERS/AUORE PERCY

<b>La contractualisation en droit administratif belge: entre gris clair et gris foncé .....</b>	<b>45</b>
I. Le recours à la voie contractuelle .....	50
II. Le droit applicable au contrat .....	52
III. Le juge du contrat .....	59

ULRICH STELKENS

<b>Le droit allemand des contrats administratifs : aspects choisis</b> .....	67
I. Introduction .....	67
II. La conception allemande du contrat administratif .....	69
III. Le contrat administratif en théorie et le contrat administratif en pratique .....	76
IV. Le contrat administratif comme <i>Lebensgefühl</i> et le contrat administratif comme moyen d'action de l'administration ..	81
V. Le contrat administratif comme alternative inachevée à l'acte administratif unilatéral .....	84
VI. <i>Pacta sunt servanda</i> , les principes de légalité et de sécurité juridique .....	85
VII. Conclusion .....	88

ANTONY TAILLEFAIT

<b>Perturbations dans les droits contractuel et statutaire de la fonction publique en Europe</b> .....	89
I. Perturbation du droit statutaire de la fonction publique par le tropisme contractuel contemporain .....	91
A. Le contrat d'emploi de l'agent public: une espèce particulière de contrat public? .....	91
B. Le statut de la fonction publique dans l'orbite contractuel? .....	95
II. Perturbation de l'identification contractuelle par le droit statutaire de la fonction publique .....	97
A. Un garant pour la liberté contractuelle: une voie pour un lien de fonction publique légal et règlementaire ...	98
B. Un retour à un corset règlementaire encadrant la liberté contractuelle .....	100

III. Un effet des perturbations: l'apparition de linéaments d'un droit transnational de la fonction publique? .....	102
A. Acte administratif transnational et fonction publique	103
B. Transnationalité et territorialité d'une norme administrative de fonction publique .....	104

JÉRÔME CANDRIAN

<b>La double pertinence du principe de la bonne foi dans l'exécution des contrats de travail conclus par la Confédération: impératif contractuel et impératif de l'Etat de droit .....</b>	<b>109</b>
--	------------

I. Introduction .....	109
II. Le cadre légal des rapports de travail de droit public .....	110
A. Droit public contractuel .....	110
1. Justification d'un régime spécial de droit public ..	110
2. D'un régime statutaire à un régime contractuel de droit public .....	111
3. Révision de la LPers du 14 décembre 2012 .....	112
B. Rapprochement toujours plus étroit avec le droit privé .....	113
1. Application du Code des obligations en tant que droit supplétif .....	113
2. Application directe du Code des obligations .....	114
3. Garanties du droit public .....	115
III. La double garantie du principe de la bonne foi .....	116
A. Principe de la bonne foi .....	116
1. Principe général du droit .....	116
2. Principe contractuel général .....	117
a. Bonne foi dans le contrat de travail de droit privé .....	117
b. Bonne foi dans le contrat de travail de droit public .....	118
3. Principe procédural .....	119

B.	Exécution de bonne foi des contrats de travail de droit public .....	120
1.	Devoir impératif d'exemplarité de l'Etat employeur .....	120
a.	Devoir général de respect de la personne de l'employé .....	120
b.	Respect de la confiance inspirée par l'Etat employeur .....	121
2.	Devoir corrélatif de loyauté et d'exemplarité de l'employé de l'Etat .....	123
C.	Bonne foi dans le contexte de la résiliation des rapports de travail .....	125
1.	Encadrement de la résiliation ordinaire .....	125
a.	Mode de procéder de l'employeur .....	125
b.	Mode de réaction de l'employé .....	129
2.	Résiliation avec effet immédiat .....	130
IV.	Remarques conclusives .....	133
V.	Bibliographie .....	134

## BENOÎT BOVAY/PAULINE MONOD

	<b>Les conventions de droits à bâtir .....</b>	<b>139</b>
I.	Introduction .....	139
II.	Le cadre légal .....	140
A.	La législation fédérale .....	140
B.	La législation cantonale .....	141
1.	La loi vaudoise .....	142
2.	Dans les autres cantons .....	142
III.	L'objectif: réduire et densifier les zones à bâtir .....	143
IV.	Les mesures favorisant et garantissant la disponibilité des zones à bâtir (art. 15a LAT; art. 50 ss LTC) .....	144
A.	Les principes .....	144
B.	Les mesures .....	145
1.	Remaniement parcellaire .....	146

2. Libération ou transfert de servitudes .....	147
3. La disponibilité de la zone à bâtir .....	148
a. Nouvelle zone à bâtir liée à un projet .....	148
b. Délai réglementaire pour construire .....	149
c. Contrat de droit administratif .....	149
d. Changement d'affectation .....	149
C. Le contrat .....	149
1. La notion .....	149
a. Les parties .....	150
b. La qualification .....	150
c. Les exigences légales .....	151
2. Le contenu minimal du contrat .....	152
3. La forme .....	152
4. L'inexécution du contrat .....	153
a. Les sanctions possibles .....	153
b. Le droit d'emption .....	153
5. Le contentieux .....	154
V. Les accords intercommunaux de transferts de droits à bâtir	155
A. L'origine .....	155
B. La notion .....	156
1. Les parties .....	157
2. La qualification .....	157
3. Les exigences légales .....	158
C. Le contenu .....	158
D. L'inexécution .....	159
E. Le contentieux .....	159
VI. Les transferts de coefficients et compensation de distances	160
A. L'origine .....	160
1. Les distances .....	160
2. Les coefficients .....	161
B. La notion .....	162
1. Les parties .....	162
2. La qualification .....	163

3. Les conditions .....	165
a. Relation entre les parcelles concernées .....	165
b. Le transfert en chaîne .....	166
c. L'accord de l'autorité compétente .....	167
d. La mention au registre foncier .....	167
C. Le contenu .....	168
D. Le contentieux .....	168
VII. Conclusion .....	169
Bibliographie .....	171

THIERRY LARGEY

## **La place du contrat dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, en droit suisse ...**

I. Introduction .....	175
II. Les caractéristiques du marché de l'électricité .....	178
A. La prise en compte du monopole naturel des gestionnaires de réseau .....	178
1. Le dégroupage des services électriques .....	178
2. L'existence d'un monopole de droit sur la distribution d'électricité? .....	179
B. La libéralisation partielle du marché de l'électricité ...	181
C. La régulation du marché par l'ElCom .....	184
III. L'approvisionnement électrique, un enchevêtrement d'activités et de relations juridiques .....	185
A. Le principe de la sécurité de l'approvisionnement .....	185
B. Le caractère systémique de l'approvisionnement en électricité .....	187
IV. Portée et limites de la contractualisation dans le domaine de l'approvisionnement en électricité .....	190
A. Les incidences de la nature des relations juridiques, quelques illustrations .....	190
B. La méthode d'analyse .....	192
1. Les critères de distinction .....	192



2. Relation de droit public ou de droit privé .....	193
3. Relation bilatérale ou unilatérale .....	193
4. La compétence décisionnelle .....	194
C. Le fonctionnement sûr et fiable du réseau électrique ..	197
1. Swissgrid .....	197
2. Les gestionnaires de réseau de distribution .....	202
a. L'attribution des zones de desserte .....	202
b. La garantie de l'approvisionnement .....	204
D. L'approvisionnement de base .....	206
1. La fourniture d'électricité .....	207
a. Une relation de droit public .....	207
b. Une relation unilatérale? .....	208
c. Les compétences décisionnelles des gestionnaires de réseau .....	210
2. Le raccordement au réseau de distribution .....	212
a. Une relation de droit public .....	212
b. Le réseau électrique en tant qu'équipement au sens de l'article 19 LAT .....	213
c. La nature unilatérale ou bilatérale du raccordement .....	214
3. L'utilisation du réseau de distribution .....	215
E. Les consommateurs éligibles ayant fait usage de leur droit d'accès .....	217
1. Le droit d'accès .....	217
2. Le raccordement au réseau .....	219
3. La fourniture d'électricité .....	219
V. Conclusion .....	219
Bibliographie .....	222